

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de Décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER.

Absent Excusé : Monsieur Loïc BARTHET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent LAITHIER.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 26 Novembre 2025

Le Procès-verbal du 26 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Addiction d'Eau sur le Mont d'Or / Convention maîtrise d'ouvrage

Ce point a déjà été abordé lors du conseil du 25 Aout 2025.

Pour rappel, la commune des Longevilles mont d'or a lancé un projet d'adduction d'eau des chalets d'alpage du mont d'or en utilisant l'eau captée dans le lac artificiel au pied du Morond servant l'hiver à la fabrication de la neige de culture. La commune de Sant Antoine et le syndicat pastoral (auquel adhèrent les agriculteurs) ont décidé de rejoindre le projet pour permettre l'alimentation du chalet d'alpage de la coquille et ainsi palier aux risques de manque d'eau en périodes sèches.

Une convention de maîtrise d'ouvrage a été rédigée et soumise au conseil.

Le montant des travaux est de 5 527.06 € HT soit 6 632.47 € TTC. Il est financé à 50 % par le syndicat pastoral et à 50% par la commune.

Vote pour à l'unanimité.

3/ Compétence Eau CCLMHD : - P.V. mise à disposition des biens – Transfert Actif et Passif

Vu que la compétence eau monte en communauté de commune. Un PV a été rédigé qui liste un inventaire des biens à transférer. L'ensemble des actifs et des passifs est à transférer. Il est demandé de délibérer sur son contenu, à l'unanimité, pour.

- Clôture du Budget Eau

Le budget eau investissement et fonctionnement est arrêté au 31 Décembre 2025 et clôturé. Vote pour à l'unanimité.

Les chiffres du budget ne sont pas encore disponibles et seront analysés et acceptés lors de l'établissement des autres budgets en mars 2026.

A noter : la pompe d'injection du clore vient d'être changé en décembre à la suite de défaillances.

La part fixe de mai 2024 à juin 2025 a été facturée aux usagés. La part fixe de juillet 2025 à décembre 2025 sera facturée en 2026 par la communauté de commune et sera restituée à la commune, qui l'intégrera au budget général.

- Titulaire / suppléant commission Eau potable

Il est à nouveau fait état à la communauté de commune qu'en tant que membre de la commission eau de Saint Antoine, Philippe Chapuis et Jean-Sébastien Grésard sont désormais respectivement titulaire et suppléant à la nouvelle commission eau de la communauté de communes.

4/ État d'assiette Bois 2026

L'ONF, à la demande de Madame le Maire, a pu déterminer que des bois verts peuvent être coupés en parcelle H. Ces gros, voire très gros bois représentent un volume total estimé entre 220 et 240 m³. Cette assiette sera portée au budget primitif de 2026.

Tout le bois « non soumis » (c'est-à-dire géré par la commune sans recours à l'ONF) a été évacué des parcelles de prés-bois.

Lorsqu'il y a beaucoup de bois secs à couper dans ces prés bois, l'évacuation et la mise en tas des branches en gros volumes pose un problème. Il est fait appel à un entrepreneur avec une pelleteuse mécanique. C'est assez couteux pour la commune mais nécessaire pour laisser les pâtures propres. Dans l'immédiat il n'est pas trouvé de solution plus avantageuse.

5/ Avenant n°1 convention Urbanisme CCLMHD

La commune de petite chaux vient d'établir une carte communale. L'ensemble des communes doivent accepter l'entrée de cette commune au service de l'urbanisme de communauté de commune.

Par cela, la convention est mise à jour et soumise au conseil municipal.

Vote : pour à l'unanimité.

6/ Questions diverses

Lotissement la Fabrique : La vente de la Parcelle N°2 est signée. La parcelle N°1 est réservée, le projet de l'acquéreur avance, la demande de permis devrait arriver en début 2026. La Parcelle N°5 est toujours en vente.

Il y a des fouines au grenier de la salle de fêtes : il a été demandé à l'employé communal de traiter. Un répulsif par ultrason est une solution pour les tenir à l'écart. Madame le Maire voit l'employé communal pour envisager cette solution.

Les colis de Noël pour les administrés de plus de 70 ans sont prêts et seront distribués par les membres du conseil cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.